

Dossier d'information

Projet de ferme solaire du Chêne Vert



Notre projet agrivoltaïque du Chêne Vert, sur les communes de Valence-en-Poitou, Voulon et Vivonne, dans la Vienne (86), couvre le financement, la construction, l'exploitation, la maintenance et le démantèlement d'une ferme solaire d'une capacité de production de 27 MWc. Les installations produiraient environ 33,7 millions de kWh par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 15 000 personnes environ.

Totalement en phase avec la vision de l'agrivoltaïsme que nous portons, le projet s'inscrit en continuité des pratiques d'une exploitation agricole locale qui commercialise sa production en vente directe. Le site du Chêne Vert accueille une activité d'élevage de vaches blondes d'Aquitaine en pâturage tournant dynamique. Cette pratique agricole vise à densifier ponctuellement le pâturage sur de petits espaces et à optimiser la gestion des pâtures en apportant un amendement organique naturel et en limitant l'apparition de mauvaises herbes.

Les études environnementales se sont achevées en février 2024. Les inventaires réalisés lors des études d'impact ont permis d'identifier de faibles surfaces aux caractéristiques pédologiques humides. Ces zones seront évitées dans le schéma final de l'implantation de notre projet.

En amont du lancement des études, pour s'assurer d'une bonne intégration locale et information autour du projet, le projet envisagé a été présenté aux élus du territoire, et a notamment obtenu une délibération favorable du conseil municipal de Valence-en-Poitou sur laquelle la plus grande partie du projet est implanté. Le projet devrait également être intégré aux zones d'accélération EnR prévue dans la loi AER.

Nous prévoyons de déposer une demande de permis de construire au cours du troisième trimestre de 2024. Lors de la phase d'instruction, une enquête publique sera menée courant 2025 par un commissaire-enquêteur nommée par la préfecture.

Chiffres clés



33 700 MWh d'électricité produite chaque année



27 MWc de puissance maximale



15 000 personnes approvisionnés chaque année (équivalent)



11 hectares de panneaux sur **39 hectares** de superficie clôturée



11 627 tonnes de CO₂ économisées chaque année (comparé au mix européen)

Participez !

Vous souhaitez obtenir davantage de renseignements sur notre projet de ferme agrivoltaïque ?

Partagez votre avis ou émettre des recommandations ?

Nous répondons à toutes vos demandes adressées par e-mail à l'adresse philippe.perez@lightsourcebp.com ou par courrier à :

Lightsource bp, 1165, rue Jean-René Guillibert Gauthier de la Lauzière, CS 20583, Les Milles Cedex 02, 13290 Aix-en-Provence.

Nous nous ferons un plaisir d'organiser un entretien avec un membre de notre équipe pour répondre à vos questions.

Schéma de développement préliminaire

Projet de ferme solaire du Chêne Vert

Après la réalisation des études environnementales, nous projetons l'implantation suivante, qui sera éventuellement amenée à évoluer avec les recommandations issues des consultations publiques ou des retours des services instructeurs.

Le projet se veut être exemplaire en terme d'agrivoltaïsme et servir de référence aux futurs projets dans le département de la Vienne.



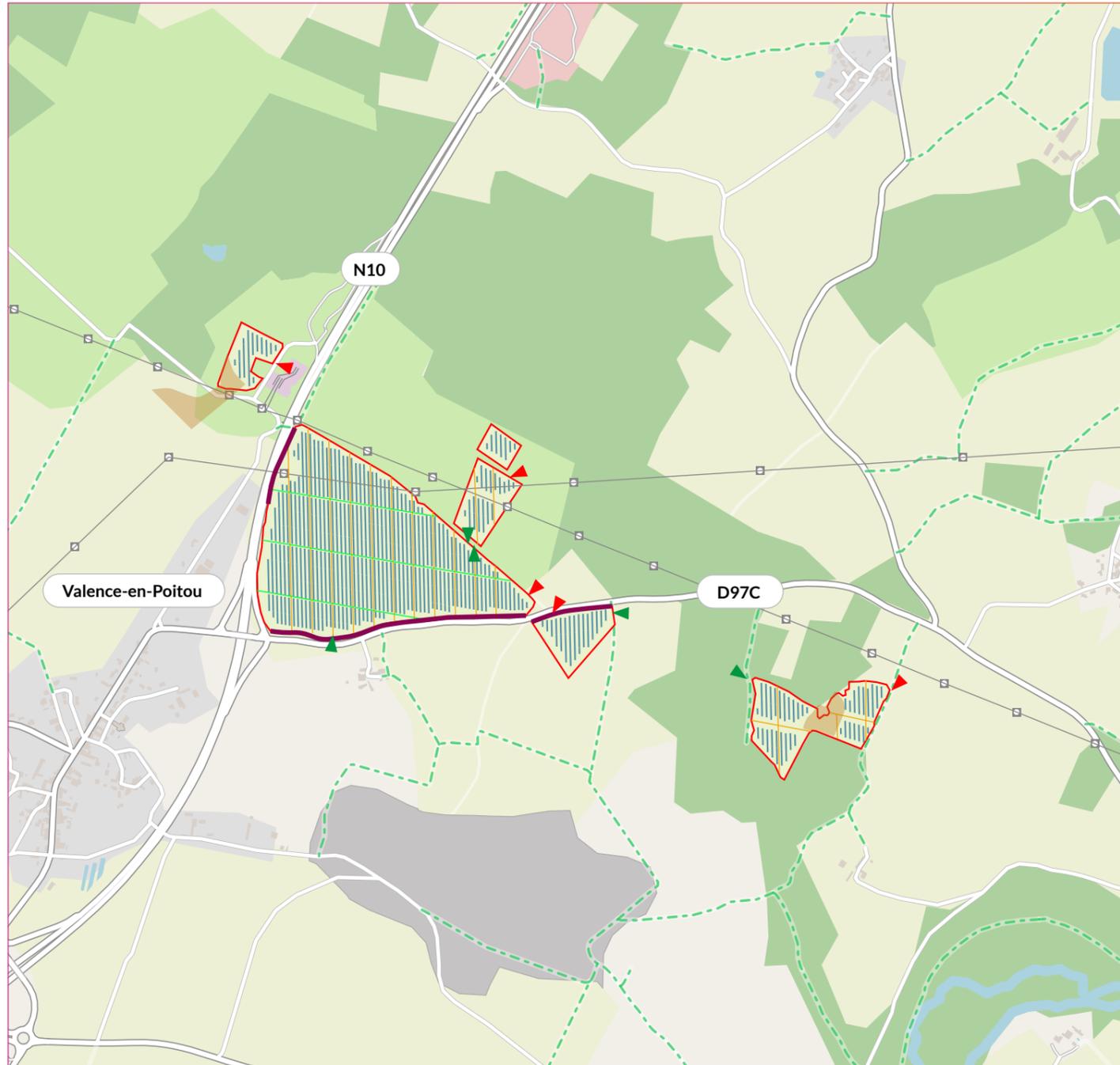
Préservation des zones humides

Dans le schéma de développement retenu, l'implantation de structures photovoltaïques sur les zones humides pédologiques sera évitée. Un travail sur des modalités de pâturage adaptées favorablement à ces milieux est en cours.



Conservation des haies existantes

Toutes les haies existantes seront conservées et de nouvelles haies seront plantées pour une meilleure intégration paysagère de nos installations.



- Panneaux solaires
- Accès principal
- Accès agricole secondaire
- Clôtures périphériques
- Paddocks adaptés au pâturage tournant
- Plantation de haies
- Zones humides pédologiques préservées
- Allées/pistes agricoles enherbées



Ensemencement de prairies

À l'issue des travaux, les prairies seront réensemencées avec un mélange de semis adapté à l'ensoleillement et à la température sous les panneaux qui favorisera une pousse plus longue l'hiver et l'été, contribuant au bien-être des animaux en leur fournissant une alimentation de plein air et de qualité le plus longtemps possible sur l'année.



Poursuite de l'activité d'élevage

Grâce à l'installation de paddocks clôturés et aménagés, notre projet agrivoltaïque favorisera la bonne gestion du troupeau en fournissant un abri supplémentaire aux animaux (protection contre la pluie, la grêle, le vent, le soleil grâce à l'ombrage, etc.) et des conditions de travail optimales aux exploitants. L'espacement entre rangées a été pensé pour s'adapter au passage des engins agricoles et aux pratiques de l'exploitation.

FAQs

Y a-t-il un risque de détournement du foncier agricole au profit de la production d'énergie ?

L'agrivoltaïsme associe exploitation agricole ou élevage et production d'électricité sur une même parcelle de terre, avec la priorité à l'usage agricole. Nos panneaux surélevés sont parfaitement adaptés pour éviter la compétition des usages sur un même foncier et contribuent à lutter contre la déprise agricole.

À qui incombe l'entretien des installations ?

Pendant l'exploitation, nous nous chargeons de la maintenance des installations. Plusieurs fois dans l'année, nous envoyons des spécialistes sur site pour nettoyer les panneaux en profondeur. Et entre chaque visite, la pluie suffit généralement à ôter les salissures et la poussière en surface. L'exploitant agricole réalisera l'entretien de l'herbe sous les panneaux et des haies végétales au sein du projet.

Les panneaux ont-ils une incidence sur le rendement agricole ?

Aujourd'hui, les études confirment que les installations photovoltaïques protègent les prairies des aléas climatiques, comme la sécheresse, la grêle ou le gel, réduisent la température de l'air et du sol en journée ainsi que les amplitudes thermiques, diminuent l'évapotranspiration et permettent de conserver le potentiel fourrager global. Des recherches complémentaires sont en cours à ce sujet au sein du Pôle de recherche sur l'agrivoltaïsme conduit par INRAE, dont nous sommes membres.

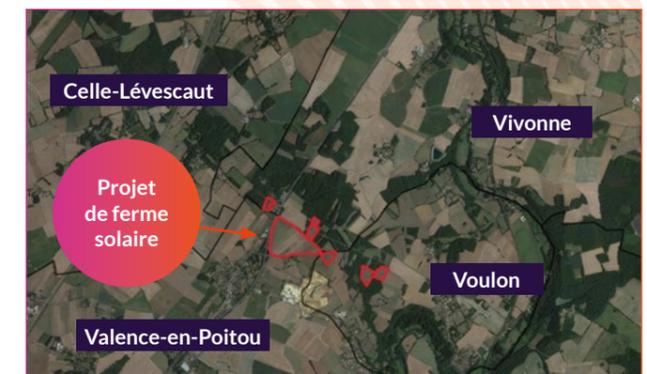
Quid du bien-être animal ?

Certaines études, dont celles d'INRAE, indiquent que les panneaux solaires améliorent le confort des animaux, notamment grâce à l'abri ombragé qu'ils leur procurent. Les animaux s'abritent sous les panneaux en cas d'intempéries.



Préservation de la biodiversité

Nous nous engageons à un gain net de biodiversité sur notre projet. Ainsi, nous ensemencerons des espèces locales pour créer des haies qui favoriseront les déplacements de la petite faune (corridors écologiques), créerons des hibernaculum propices à la reproduction des reptiles, adapterons le pâturage aux zones humides et amènerons une clôture permettant le passage de la petite faune (ex. : hérissons, lapins, etc.).



Qui nous sommes

Nous sommes Lightsource bp, un leader mondial du développement, de la gestion et de l'exploitation de projets solaires. Depuis près de 15 ans, nous utilisons la lumière du soleil pour alimenter notre planète avec une énergie propre, durable et responsable en déployant des projets solaires d'envergure, notamment dans l'agrivoltaïsme.



Concertation avec les communautés riveraines

Chez Lightsource bp, nous sommes convaincus que la réussite d'un projet réside dans la concertation avec les communautés de riverains, d'agriculteurs et les pouvoirs publics tout au long de son développement. En ce sens, nous organisons régulièrement des permanences publiques avec les habitants pour les informer sur nos projets à l'étude, recueillir leurs recommandations et échanger sur le solaire et nos activités.

Pour vous présenter ce projet agrivoltaïque sur votre territoire, nous organisons une permanence publique le **mercredi 26 juin 2024, de 13h à 19h**, à la Salle associative Marcel Renault - Payré. Il s'agit d'une démarche de concertation volontaire en amont de l'instruction du projet.



En savoir plus

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous par e-mail à philippe.perez@lightsourcebp.com ou par courrier postal à l'adresse

Lightsource bp, 1165, rue Jean-René Guilibert Gauthier de la Lauzière, CS 20583, Les Milles Cedex 02, 13290 Aix-en-Provence

nous nous ferons un plaisir d'organiser un entretien avec un membre de notre équipe pour répondre à vos questions.